

**Mairie du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne)**

**ARRÊTES DU MAIRE**

**ARRETE N°2023-201**

**MODIFICATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION**

**Rue John Fitzgerald Kennedy**

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire ;
- Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610-5 qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 1<sup>ère</sup> classe ;
- Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L.115-1 à L.141-2 à L.141-12, R115-1 à R.116-2 et R141-12 à R.141-22 ;
- Vu l'ordonnance de Police du 1er juin 1969, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique;

Considérant que pour permettre la tenue d'une manifestation religieuse au 35, rue John Fitzgerald Kennedy, il est nécessaire de réglementer provisoirement la circulation, et cela par mesure de sécurité.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La rue John Fitzgerald Kennedy sera fermée à la circulation sur le tronçon compris entre l'avenue Charles Gide et la rue Marcel Sembat, sauf riverains et véhicules de secours.

**Le jeudi 29 juin 2023 de 6h30 à 10h**

**ARTICLE 2** : La ville est chargée de mettre en place une signalétique adaptée aux prescriptions du présent arrêté et si nécessaire une déviation.

**ARTICLE 3** : Cette signalisation doit être visible et entretenue durant toute la période de validité du présent arrêté et ce, de jour comme de nuit.

**ARTICLE 4** : Les contraventions à ces dispositions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et décrets en vigueur.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Commissaire de Police
- Direction de la Police Municipale de Proximité
- Garage Logistique
- EPT service déchets

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 26 avril 2023

Pour Le Maire Jean-Luc LAURENT  
et par délégation,

L'Adjoint au Maire chargé des sports, de l'espace public et de la propreté,

